

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314212-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 décembre 2022

Affiché le 21 décembre 2022

**Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 12 DÉCEMBRE 2022**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Marie CIETERS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ.

Absent(e)(s) : Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Max-André PICK, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH.

**OBJET** : Convention de partenariat avec l'Institut Catholique de Lille portant sur la Biennale ECOPOSS, du 26 au 30 octobre 2022.

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, dans le cadre de la Biennale ECOPOSS organisée du 26 au 30 octobre 2022 à Lille, une subvention d'un montant de 50 000 € à l'Institut Catholique de Lille ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Institut Catholique de Lille, selon les termes du projet de convention ci-joint ;
  - d'imputer la somme de 50 000 € sur le budget du Département du Nord.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 24.

En raison des fonctions exercées au sein de l'Institut Catholique de Lille, Madame CONSEIL ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame BRIDOUX avait donné pouvoir à Madame CONSEIL. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

47 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Vote intervenu à 19 h 25.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 20

Absents sans procuration : 14

N'a pas pris part au vote : 1 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 67 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	67
Majorité des suffrages exprimés :	34
Pour :	67 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame BAILLEUL, non inscrite)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre les soussignés

**Le Département du Nord** - sis à l'Hôtel du Département - 51 rue Gustave Delory à Lille (59000)

représenté par son Président Monsieur Christian POIRET agissant au nom et pour le compte de la collectivité, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé « **Le Département** »  
d'une part,

### Et

**Institut Catholique de Lille**, dont le siège social est situé 60 boulevard Vauban – CS 40109 à Lille (59016)

N°SIRET 775 624 240 000 13 Code APE 8542Z

représenté par Monsieur Patrick SCAUFLAIRE, agissant en qualité de Recteur, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommé « **l'Organisme** »,  
d'autre part,

Ensemble dénommés « **les Parties** ».

### **PREAMBULE**

L'Université catholique de Lille est une grande fédération universitaire pluridisciplinaire. A travers toutes ses activités, elle rassemble près de 40 000 étudiants, gère 1 000 lits d'hôpital, 700 lits en EHPAD, 120 places pour enfants avec troubles psychiques et un centre de prévention et de santé. C'est également un formidable laboratoire de recherche et de savoirs avec 700 enseignants-chercheurs et plus de 200 doctorants, 25 instituts de formation et 300 filières de formations.

A travers ses politiques publiques le Département du Nord a adopté une démarche volontariste en tant que chef de file de l'action sociale et médico-sociale sur son territoire. Des actions innovantes sont notamment développées sur les thématiques de l'emploi, de l'insertion, de l'aide sociale à l'enfance, ou encore de la télémédecine... et également à travers l'engagement de la collectivité départementale dans la Fondation du Nord.

Au regard des enjeux communs entre les deux entités, il est apparu intéressant de saisir l'opportunité de participer à la première rencontre internationale autour des questions sociétales et sociales portée par l'Institut Catholique de Lille : la Biennale ECOPOSS.

Faire face aux évolutions de la société, anticiper les bouleversements à venir et relever les défis qui en découlent sont aujourd'hui indissociables de la mise en œuvre des politiques publiques au quotidien.

C'est pourquoi, le Département du Nord s'engage en tant que partenaire de l'Institut Catholique de Lille, dans le cadre de la Biennale ECOPOSS organisée du 26 au 30 octobre 2022 à Lille.

#### **ARTICLE 1 : OBJET DU PARTENARIAT**

La présente convention a pour objectif de définir :

- Les objectifs partagés entre le Département et l'ICL quant à l'organisation de la biennale ECOPOSS
- Les engagements réciproques de chaque partie
- Les modes de contrôle et d'évaluation des engagements réciproques.

#### **ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est convenue pour une durée de 6 mois après sa signature par les deux parties.

#### **ARTICLE 3 : EVALUATION DE LA CONVENTION**

Une évaluation sera réalisée à échéance de cette convention par l'Institut Catholique de Lille sur présentation du bilan des actions menées durant la durée de la présente convention.

#### **ARTICLE 4 : OBJECTIFS PARTAGES ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET L'ICL**

Cet évènement vise à mettre en mouvement un maximum d'acteurs de la société civile, politique, associative, citoyenne, pour imaginer des futurs souhaitables, susciter une conscience éthique et débattre d'un bien commun à co-construire collectivement.

C'est pourquoi, si le Département du Nord est identifié comme prescripteur d'aides sociales au niveau territorial, il a également le devoir de se positionner comme un acteur majeur sur les enjeux sociaux et sociétaux. Les crises successives que nous traversons amènent tout un chacun, tant au niveau politique, personnel que professionnel à évoluer dans l'anticipation constante d'un futur incertain.

A ce titre, durant 5 jours, les représentants du Département (intervenants ou invités) pourront confronter leurs points de vue, développer leurs réseaux, favoriser les échanges et les partenariats au service de l'inclusion, de l'insertion et d'une meilleure prise en compte de la dépendance et des fragilités.

#### **ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES PARTIES**

**Le Département s'engage à :**

- nommer un interlocuteur afin de faciliter les échanges pour construire le partenariat
- diffuser l'information et assurer la promotion des évènements au sein de l'institution, sur les réseaux sociaux et auprès de ses partenaires
- contribuer à la richesse des échanges et à l'élaboration de prise de position sur les enjeux de la construction d'un futur durable, éthique et inclusif
- respecter son engagement financier d'un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) versés à l'Institut Catholique de Lille selon les modalités décrites à l'article 6 de la présente convention.

**L'Institut Catholique de Lille s'engage à :**

- assurer la participation d'intervenants du Département au sein des évènements en lien avec les politiques publiques mises en œuvre au titre de son rôle de chef de file en matière d'action sociale
- inclure le Département comme partie-prenante dans les rencontres prospectives au regard des enjeux sociétaux auxquels le Département est de plus en plus confronté
- favoriser la participation du Département au sein de tous les évènements dans les domaines de la parentalité, de l'éducation, de la jeunesse et de la vulnérabilité
- assurer la promotion du partenariat avec le Département du Nord sur tous les supports de communication
- assurer une évaluation de l'évènement à l'issue de la convention.

**ARTICLE 6 : MODALITES DE VERSEMENT DU PARTENARIAT FINANCIER**

Le Département du Nord versera la somme de 50 000 € (cinquante mille euros) à l'Institut Catholique de Lille.

Ce versement sera effectué en une fois, dès la signature de la présente convention par les deux parties, sur le compte bancaire suivant :

Nom du titulaire du compte : ICL

Banque : Caisse d'Épargne Nord France Europe

Domiciliation : CE NFE Lille

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier)
[FR76	[1627]	[5006]	[0008]	[1021]	[8922]	[362]	[CEPAFRPP627]

**ARTICLE 7 : CONDITIONS JURIDIQUES**

La présente convention est rédigée en deux exemplaires originaux dont un sera remis à chacune des parties.

**ARTICLE 8 : MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions de la présente convention.

**ARTICLE 9 – CONFIDENTIALITE**

Chaque Partie prendra toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations de l'autre Partie. Chaque Partie s'engage à traiter ces informations avec le même degré de protection que celui qu'elle met en œuvre pour protéger ses propres informations confidentielles contre toute divulgation à un tiers, lequel ne saurait en aucun cas être inférieur à un strict devoir de précaution.

**ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, constituée par la loi dite « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, dès lors qu'elles seront amenées à traiter des données personnelles dans le cadre de l'exécution de la présente Convention. A cet égard, les Parties reconnaissent agir, chacune pour ce qui la concerne, en tant que responsable de traitement.

## **ARTICLE 11 : LITIGES**

Tout litige relatif à l'application de la présente convention sera réglé par la voie de la conciliation.

En cas d'échec de cette résolution amiable des conflits, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille, le  
en deux exemplaires

**Pour le Département du Nord**

**Pour l'Institut Catholique de Lille**

Monsieur Christian POIRET

Monsieur Patrick SCAUFLAIRE

## COMMISSION PERMANENTE Réunion du 12 décembre 2022

**OBJET** : Convention de partenariat avec l'Institut Catholique de Lille portant sur la Biennale ECOPOSS, du 26 au 30 octobre 2022.

L'Institut Catholique de Lille (ICL) est au cœur d'une fédération universitaire et pluridisciplinaire d'Etablissements d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG) qui s'est construite historiquement autour de trois traditions (les hôpitaux, les facultés et des écoles d'ingénieurs puis des écoles de management et de commerce). Cette fédération affiche son ambition d'université citoyenne, comme opérateur dans les champs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la santé, du social et de la dépendance mais aussi, de plus en plus, par le biais de l'innovation transversale.

L'installation d'un modèle de recherche par la création d'écosystèmes tend aujourd'hui à faire cohabiter des porteurs de projets d'innovation (sociale et sociétale, pédagogique, sur les usages).

Au-delà de leur cœur de métier, l'Institut Catholique de Lille travaille sur de grandes missions autour de plusieurs axes :

- placer l'étudiant au cœur des projets pour qu'il devienne acteur de sa formation ;
- former et accompagner l'étudiant dans sa réussite, ses orientations, ses choix, son avenir, ses évolutions ;
- porter la dimension humaine et la diversité culturelle sur un campus durable où chacun peut trouver sa place ;
- favoriser l'émergence de projets innovants, moteurs de développement ;
- favoriser l'engagement de l'étudiant dans les actions sociétales, pour être un citoyen européen et/ou international, un acteur éthique et responsable, sensible aux évolutions qui l'entourent.

Fort de ses engagements au quotidien, l'Institut Catholique de Lille a souhaité donner une dimension prospective à son projet de développement en lançant la Biennale ECOPOSS, sa première rencontre internationale autour des questions sociétales et sociales.

### ***Description de la Biennale ECOPOSS***

Cet événement à fort impact concerne plusieurs milliers d'acteurs de toutes origines, venant apprendre, co-crée, découvrir, monter en conscience, démontrer, pour challenger, infléchir ou renforcer leur engagement écologique et sociétal. Il a pour but :

- de débattre collectivement des futurs possibles ;
- et de s'engager dans une co-construction partagée et éclairée de futurs souhaitables.

Son ambition est de démontrer qu'un futur durable, éthique et inclusif est possible.

Pendant 5 jours, à Lille, sur le campus du Quartier Vauban, la Biennale ECOPOSS accueille des grands événements :



- scientifiques : Quatre grands colloques internationaux (Rencontres internationales de prospective, Colloque "A l'épreuve des données", Colloque "Smart and Sustainable Cities", Colloque international "Big-data et surveillance") ;
- citoyens : les Rencontres annuelles des Semaines sociales de France, les Grands débats « La Croix », les journées des dirigeants engagés ;
- artistiques : un festival de cinéma organisé par l'ONG « Le Projet Imagine », un salon du livre avec 80 auteurs, un concours de nouvelles et un concours de scénarios ouverts aux jeunes (lycéens, étudiants...).

***Une opportunité de partenariat autour d'une vision prospective des grands enjeux sociétaux et sociaux du Nord***

Au regard de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) qui charge le Département d'organiser, en qualité de «chef de file», les modalités de l'action commune des collectivités et des intercommunalités pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social et à la contribution à la résorption de la précarité énergétique, et à l'autonomie des personnes ;

Au regard de la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a supprimé la clause de compétence générale des Départements et a conforté les Départements dans leurs missions de solidarités humaines (prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes) et territoriales (ingénierie pour le compte des Communes et Intercommunalités) ;

Au regard de l'intervention du Département dans les champs de l'enfance (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'insertion et de l'emploi ;

Il est proposé un partenariat entre le Département du Nord et l'Institut Catholique de Lille pour l'organisation de l'édition ECOPOSS 2022.

Le Département pourra contribuer à la richesse des échanges et à l'élaboration de prise de position sur les enjeux de la construction d'un futur durable, éthique et inclusif.

Le Président du Département du Nord prendra part à l'une des rencontres prospectives en lien avec les politiques publiques mises en œuvre au titre de son rôle de chef de file en matière d'action sociale et notamment dans les domaines de la parentalité, de l'éducation, de la jeunesse et de la vulnérabilité.

Un engagement numéraire du Département du Nord consistera en le versement de la somme de 50 000 € (cinquante mille euros) en partenariat financier à l'Institut Catholique de Lille.

Celui-ci assurera la promotion du partenariat avec le Département du Nord sur tous les supports de communication de l'événement.

Je propose à la Commission Permanente :

- d'attribuer, dans le cadre de la Biennale ECOPOSS organisée du 26 au 30 octobre 2022 à Lille, une subvention d'un montant de 50 000 € à l'Institut Catholique de Lille ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'Institut Catholique de Lille, selon les termes du projet de convention ci-joint ;
- d'imputer la somme de 50 000 € sur le budget du Département du Nord.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
35004OP001	35004E15			50000

Christian POIRET  
Président du Département du Nord